

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 21 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 170 Vœu relatif à la promotion de l'installation de bornes de recharge électrique sur le domaine privé (bailleurs sociaux, entreprises et copropriétés).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la politique volontariste menée par la Mairie de Paris pour lutter contre la pollution de l'air ;

Considérant le Plan de lutte contre la pollution voté au Conseil de Paris de février 2015, mis en place progressivement et comprenant notamment des mesures de restriction à la circulation et des mesures d'accompagnement au report modal ;

Considérant la nécessaire promotion de la mobilité électrique pour inciter au report modal rendu incontournable pour répondre aux enjeux climatiques et limiter l'émission de gaz à effets de serre ;

Considérant le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables comme un enjeu environnemental et sociétal fort dans le cadre d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant l'utilisation de ces véhicules fortement dépendante de l'offre d'infrastructures de recharge, que ce soit sur la voie publique, dans la sphère privée ou au travail ;

Considérant *de facto* le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge des véhicules électrique et hybrides essentiel à la réussite de nos objectifs, tant sur le domaine public que sur le domaine privé ;

Considérant la loi sur la transition énergétique fixant l'objectif de 7 millions de bornes de recharge électrique à l'horizon 2030 sur le territoire français ;

Considérant la loi sur la transition énergétique qui étend le champ de l'obligation d'installation de bornes de recharge électrique à la construction d'un bâtiment d'habitation et lors de travaux sur un parc de stationnement annexe d'un bâtiment d'habitation, que le parc de stationnement sous couvert ou non, d'accès sécurisé ou non, et pour tous les permis de construire déposés à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant le programme Advenir destiné à financer l'installation de 12 000 bornes de recharge privées d'ici à fin 2018 lancé en février par M^{me} Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, dans les parkings des entreprises et les parkings résidentiels partagés tels que ceux des bailleurs sociaux et copropriétés ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN, Didier GUILLOT et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris, en lien avec l'AVERE et l'Agence Parisienne du Climat, poursuive le travail de conseil et d'information des bailleurs sociaux sur le « droit à la prise », et incite ainsi à l'installation de bornes de recharge électrique compatibles avec toutes sortes de véhicules électriques (vélos, motos, voitures) dans leurs parkings, couverts ou non,
- la Ville de Paris, en lien avec l'AVERE et l'Agence Parisienne du Climat, poursuive le travail de conseil et d'information des syndicats de copropriétés et des entreprises afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge électrique dans leurs parkings, couverts ou non.